

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DFPE 161 Subvention (46 666 euros) et convention avec l'association Cerep (Centre de réadaptation psychothérapique) (9e) pour le multi-accueil situé 12 rue Carlos Fuentes (14e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Cerep ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Cerep (Centre de réadaptation psychothérapique) ayant son siège social 31, rue du Faubourg Poissonnière (9e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 46 666 euros est allouée à l'association Cerep (Centre de réadaptation psychothérapique) pour le multi-accueil situé 12, rue Carlos Fuentes (14e).
(N° de dossier 2021_10259 - N° Tiers Paris Asso 139261).

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021, et suivants, de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO